



Information

PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PORTE CONTINENTALE ET DU CORRIDOR DE COMMERCE ONTARIO-QUÉBEC

L'Ontario et le Québec contribuent de manière vitale à l'économie canadienne. En effet, près de 60 p. 100 des exportations et du produit intérieur brut du Canada proviennent de ces deux provinces. En 2006, la valeur totale des exportations de l'Ontario et du Québec atteignait les 272 milliards de dollars, et leur produit intérieur brut combiné était de 840 milliards de dollars.

Le protocole d'entente signé par le Canada, l'Ontario et le Québec établit le cadre de la collaboration fédérale-provinciale visant à créer la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en partenariat avec les secteurs public et privé. L'objectif principal de ce protocole est de faire de cette porte et de ce corridor de commerce un réseau de transport stratégique, intégré et concurrentiel à l'échelle mondiale qui facilitera les échanges commerciaux internationaux.

En vertu du plan d'action énoncé dans le protocole d'entente et dont la mise en œuvre s'étendra au cours des 24 prochains mois, les partenaires des secteurs public et privé partageront l'information et recueilleront des données afin de mieux comprendre les tendances en matière de transport et de commerce international. Ils exploreront également les moyens d'optimiser les liens entre les modes de transport aérien, maritime, routier et ferroviaire et ce, afin de pouvoir mieux répondre à la demande actuelle et future en transport. Cette collaboration entre partenaires permettra d'orienter les stratégies, les projets et les investissements multimodaux futurs, qu'ils soient liés ou non aux infrastructures, afin d'améliorer davantage la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec.

Les intervenants du secteur privé travailleront sur plusieurs fronts afin d'assurer le succès de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec.

La structure de gouvernance crée aussi deux comités consultatifs — un pour le secteur privé et un pour le secteur public. Le comité consultatif du secteur privé recueillera les avis des expéditeurs et des prestataires de transport de tous les modes engagés dans le commerce international, ainsi que ceux d'autres partenaires clés ayant des intérêts dans la porte d'entrée et le corridor de commerce.

Ensemble, nous développerons une stratégie à l'égard de la Porte continentale et du Corridor de commerce Ontario-Québec. Nous présenterons également des recommandations sur les investissements à effectuer dans l'infrastructure, ainsi que sur les politiques et les mesures réglementaires à adopter pour améliorer la compétitivité du Canada dans l'économie mondiale.

Juillet 2007

Québec 

 Ontario

Canada 